

Procès verbal

Le mercredi 04 février 2026 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 22 janvier 2026, s'est réunie sous la présidence de Chantal SIMONNET.

Secrétaire de la séance : Pascaline TOURAINE

Présents : Chantal SIMONNET, Michael DELANCE, Martine DUPONT, Patrick MONIN, Stéphane MEUNIER, Véronique MOREIRA, Raymond BACONNET, Pierre-Olivier BARBET, Pascaline TOURAINE, Xavier FEIX, Emilie MASSON

Représentés : Gérard PACCAUD représenté par Stéphane MEUNIER

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- * Avenant Convention TIG
- * Tarifs et conditions Location Salles
- * Projet photovoltaïque Bâtiments Communaux
- * Recrutement Agent, Logement Agent
- * Demande concession cimetière Mme CERCY
- * Bureau de vote pour les élections municipales
- * Questions diverses

Délibérations du conseil :

Autorisation de signature de l'avenant à la convention de mise à disposition du système d'information géographique de l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire (N° DE_2026_001)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29

Vu la délibération du Conseil général de Saône et Loire en date du 9 avril 2009 proposant la création d'une Agence Technique Départementale sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu les statuts de l'Agence adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 15 octobre 2009, et modifiés par les Assemblées Générales extraordinaires du 29 novembre 2010, du 11 décembre 2015 et 10 novembre 2023,

Vu le règlement intérieur des adhérents approuvé par la délibération n°2009-05 du Conseil d'administration de l'Agence du 10 décembre 2009, et modifié par les Conseils d'administration des 5 décembre 2012, 5 décembre 2013, 11 décembre 2015 et du 14 décembre 2022,

Vu la délibération n°DE_2021_041 du Conseil Municipal de la commune de LA GENETE, en date du 16 novembre 2021, portant adhésion à l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire,

Vu la délibération n°DE_2025_042 du Conseil Municipal de la commune de LA GENETE, en date du 16 septembre 2025, sollicitant la mise à disposition de données et d'applications du système d'information

géographique proposé par l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire,

Vu la convention en date du 23 septembre 2025 relative à la mise à disposition de données et d'applications du système d'information géographique proposé par l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire,

Considérant les champs d'intervention du programme d'activité en vigueur voté par l'Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire,

Considérant que dans le cadre de ses missions de service public, l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire a mis en place un Système d'Information Géographique (SIG) pour répondre aux besoins métiers en matière de cartographie de ses différents services,

Considérant que l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire a décidé de mettre ce système d'information géographique à disposition de ses membres afin de faciliter et partager l'accès à des services cartographiques performants,

Considérant que le portail SIG ainsi mis à disposition est accessible depuis un navigateur web et donne accès à un ensemble de données cartographiques en lien avec les besoins en matière de gestion de l'urbanisme, des réseaux, des espaces publics, de la voirie, du développement économique... etc

Considérant que pour mener à bien ses missions dans les meilleures conditions, l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire est amenée à conclure des conventions de partenariat avec divers acteurs publics ou privés de l'ingénierie territoriale,

Considérant que, dans ce cadre, un échange réciproque de données est souvent nécessaire, notamment pour enrichir le SIG au bénéfice des collectivités utilisatrices,

Considérant que ce partage de données demeure toutefois soumis à l'autorisation préalable des collectivités propriétaires,

Considérant que le projet vise à autoriser l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire à partager les données dont la commune de LA GENETE est propriétaire dans le cadre des partenariats conclus avec des acteurs publics ou privés de l'ingénierie locale,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER l'avenant à la convention de mise à disposition du système d'information géographique, autorisant l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire à partager les données dont la commune de LA GENETE est propriétaire dans le cadre des partenariats conclus avec des acteurs publics ou privés de l'ingénierie territoriale,

Article 2 : AUTORISE le Maire à signer ledit avenant

Article 3 : DE DIRE que Madame le Maire, ou son représentant sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, sans délai,

Article 4 : D'INFORMER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois de sa dernière mesure de publicité.

Pour extrait certifié conforme

Aide alimentaire (N° DE_2026_002)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer la somme de 100.00 €, soit deux colis alimentaires de 50.00 €, à Mr MALADRI Patrice qui se trouve dans une situation difficile.

DIT que Mr MALADRI se rendra dans un supermarché afin de récupérer des denrées alimentaires, et que la facture sera transmise à la Commune de LA GENETE.

Pour extrait certifié conforme

Projet photovoltaïque Bâtiments Communaux (N° DE_2026_003)

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet d'étude photovoltaïque en autoconsommation collective et vente surplus.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir le devis de la SARL GRAVALLON Christophe, pour un montant de 46 357.59 € HT, soit 55 628.11 € TTC

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les différents documents relatifs à ce projet, notamment la déclaration préalable.

Pour extrait certifié conforme

Demande de concession cimetière Mme GALTIER (N° DE_2026_004)

Madame le Maire informe l'assemblée d'une demande d'emplacement au cimetière de la commune par une famille non domiciliée sur la commune, précisant qu'une partie de la famille repose au cimetière de LA GENETE.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

DONNE son ACCORD pour la vente d'une concession au cimetière de LA GENETE à Mme et Mr GALTIER Paulette née CERCY.

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Pour extrait certifié conforme

Tarifs Location Salle Piguet (N° DE_2026_005)

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de revoir les tarifs et conditions de location de la Salle Piguet.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- que la salle Piguet sera louée sans la cuisine, pour un tarif de :

60.00 € du 01.01 au 31.03 et du 01.11 au 31.12 de chaque année

50.00 € du 01.04 au 31.10 de chaque année

- qu'un chèque de caution de 50.00 € sera demandé à la réservation

Pour extrait certifié conforme

Tarif de location salle Tour Jérusalem (N° DE_2026_006)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir revoir les tarifs et les consignes de location de la Salle Tour Jérusalem.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs et consignes suivants au 1er mars 2026 et années suivantes :

*** Location pour un vin d'honneur (24h maxi) : 100.00 € + forfait électricité/gaz**

*** Location pour un Week-End, pour les personnes extérieures à la commune : 300.00 € + forfait électricité/gaz**

*** Location pour un Week-End, pour les personnes résidentes dans la commune : 180.00 € + forfait électricité/gaz**

*** Forfait électricité/gaz :**

100.00 € du 01.01 au 31.03 et du 01.11 au 31.12 de chaque année (pour le Week End)

50.00 € du 01.04 au 31.10 de chaque année (pour le Week End)

*** Pour les associations locales :** les associations de la loi 1901, dont le siège social est à LA GENETE, étant donné leur rôle d'animation dans le village et leur rôle vis à vis des habitants, auront droit à deux occupations gratuites chaque année pour un repas ou une animation. ***Elles devront toutefois régler le forfait électricité/gaz, selon la période et lors de la réservation.***

*** Une caution de 500.00 €** sera demandé à tout locataire pour tous dommages causés au bâtiment ou matériel mis à disposition.

*** Une caution de 100.00 €** sera demandée à tout locataire pour la vaisselle rendue non propre ou non essuyée.

*** Une caution de 100.00 €** sera demandée à tout locataire pour la salle rendue non propre.

Les trois sommes seront demandées à la réservation et remises avec le renvoi du contrat daté et signé. Ces cautions seront restituées dans le mois qui suit la location.

L'acompte versé à la réservation sera de 25% du tarif en vigueur.

Pour extrait certifié conforme

Recrutement Adjoint Technique - Tableau des effectifs (N° DE_2026_008)

Madame le Maire informe l'Assemblée du recrutement d'un Adjoint Technique Territorial titulaire par voie de mutation au 1er avril 2026.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS :

Catégorie	Filière	Personnel Municipal de LA GENETE	01.06.2025	01.07.2025	01.04.2026	Temps de travail
B	Administrative	Rédacteur Territorial Stagiaire	1	0	0	14.5/35ème
B	Administrative	Rédacteur Territorial Titulaire	0	1	1	14.5/35ème
C	Technique	Adjoint Technique Territorial principal 2ème classe	1	1	1	35/35ème
C	Technique	Adjoint Technique Territorial	0	0	1	35/35ème

EMPLOI NON PERMANENT

Catégorie	Filière	Personnel Municipal de LA GENETE	01.06.2025	01.04.2026	Temps de travail
C	Technique	Adjoint Technique Territorial	1	0	35/35ème

Le Conseil Municipal,
APPROUVE le tableau des effectifs tel que proposé ci-dessus

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Pour extrait certifié conforme

Chantal SIMONNET
Président de séance

Pascaline TOURAINE
Secrétaire de séance



